

Compte-rendu Comité de voisinage n°5 23 mai 2017

Version validée le 5 juillet

1 - Introduction et validation du précédent compte-rendu :

Rémi FERAUD, Maire du 10^{ème} arrondissement, souligne en ouverture de ce cinquième Comité de Voisinage de la SCMR que plusieurs participants sont absents en raison du devoir de réserve des autorités de l'État en période électorale (La Préfecture de Police et le Commissariat du 10^{ème}, la MILDECA et l'ARS).

En l'absence de demande d'amendement ni d'opposition à sa validation, le compte-rendu du 4^{ème} comité de voisinage du 21 mars 2017 est adopté.

Comme les autres comptes-rendus validés, il sera accessible sur le site internet de la Mairie du 10^{ème}.

Une demande de complément de l'ordre du jour a été reçue quelques jours avant la présente réunion. Des points traitant de questions de propreté et de sécurité ont été ajoutés. En revanche, un point adressé au Commissaire n'a pas été rajouté en raison de l'absence de ce dernier ; un autre sur le travail scientifique de l'INSERM sera traité lors d'un prochain Comité, des réponses précises ou étayées ne pouvant pas être apportées en un délai aussi court.

2 - Point de situation sur l'Espace Gaïa :

Gestion de la salle et organisation des maraudes :

Thomas DUSOUCHET, directeur adjoint de Gaïa présente le point sur l'activité et la fréquentation de l'Espace Gaïa arrêté au 21 mai :

- 708 personnes différentes accueillies suite à l'entretien d'admission
- 2400 passages sur le mois
- En avril, 400 personnes différentes ont été reçues à la SCMR
- 27 nouveaux usagers ont été inscrits entre le 1^{er} et le 21 mai
- 2 cas de surdose sont à signaler depuis le précédent Comité de voisinage (1 aux opiacés et 1 à la cocaïne). Ces usagers ont été orientés et pris en charge aux urgences sans problème particulier.

Suite aux observations des précédents comités de voisinage, Gaïa a renforcé le travail de l'agent de médiation pour éviter les attroupements devant la SCMR et continue d'effectuer des maraudes dans les rues adjacentes le matin (10h-13h) deux fois par semaine et plusieurs fois par semaine l'après-midi.

Le personnel répond en journée aux différents appels reçus et rappelle les gens ayant laissé leurs coordonnées sur le répondeur en dehors des heures d'ouverture.

Une permanence de la Sécurité sociale se tient tous les jeudis après-midi et le bus dentaire est intervenu deux fois depuis l'ouverture. Ces deux permanences illustrent le travail en réseaux de Gaïa avec différents acteurs pour favoriser l'accès aux soins et à l'hébergement.

Le partenariat avec l'hôpital Fernand Widal s'installe et se renforce également, 2 fois par semaine : plusieurs usagers sont pris en charge depuis l'ouverture.

Cas particulier des chiens sans muselière :

La situation des chiens dans l'espace public, qui a déjà été évoquée par l'association VGNE lors de précédents Comités de voisinage, fait l'objet d'un point à l'ordre du jour.

Thomas DUSOUCHET précise que les chiens doivent être laissés à l'accueil de la SCMR, en laisse. Il est à noter qu'aucune remarque sur d'éventuelles nuisances sonores ni aucune manifestation de mécontentement quant à la présence de chiens n'ont été rapportés par la maternité voisine des lieux.

Si la loi prévoit que certaines catégories de chiens doivent être équipées de muselières, il n'appartient pas au personnel de Gaïa de faire respecter ces règles. Le personnel est aussi vigilant que possible sur le comportement des chiens mais n'est pas garant du respect de la loi par les usagers.

En revanche, bien que le nombre de chiens présents à l'accueil de la SCMR ne soit pas limité, l'agent de médiation effectue un véritable travail de pédagogie auprès des usagers pour éviter les attroupements avec chiens dans l'espace public et les aboiements intempestifs.

Thomas DUSOUCHET précise même que, lors de leurs recrutements, la connaissance par les travailleurs sociaux reçus, de l'éducation canine et de la prise en compte du lien des usagers avec leur chien est un élément important.

- Rémi FERAUD admet que la présence de ces chiens pose la question de la liberté de chacun dans l'espace public tout en rappelant l'exemple du centre « Itinérances » ouvert boulevard Magenta il y a une dizaine d'années : accueillant également un public précaire avec des chiens, la situation était semblable à celle de la SCMR et les choses se sont apaisées avec le temps, grâce à un travail de pédagogie et une volonté de prendre en main cette question de tranquillité publique.

3 - Point de situation sur le quartier :

Sécurité publique (interventions de différents acteurs) :

Chantal FOUCRIER, membre du « collectif des riverains de la salle de shoot quartier gare du nord en colère » souhaite porter la parole et la colère des membres du collectif, témoin 24h/24 de la situation du quartier :

- leur expérience est constante, quotidienne bien que peu relayée par les médias
- le collectif témoigne régulièrement de faits, preuves à l'appui, et refuse que ces faits soient qualifiés de simples impressions ou ressentis, voire exagérations

- la colère et le stress des riverains restent sans réponse, malgré les nombreuses interpellations : ils semblent abandonnés à un sort qu'ils n'ont pas choisi et sur lequel ils ont mis en garde les pouvoirs publics
- le collectif ne s'oppose pas à l'existence d'une telle salle qui suscite un dévouement et un professionnalisme incontestés et répond à une exigence de santé publique mais il estime que son implantation en milieu résidentiel est dommageable aux riverains, aux commerçants et personnes travaillant dans le quartier sans y habiter ou même encore aux touristes
- Le collectif demande le déménagement de la structure en zone sans habitation, comme à Strasbourg.
- sans remettre en cause les chiffres présentés pour attester de l'amélioration de la situation du quartier (baisse de 60% de seringues dans l'espace public), le collectif trouve qu'il s'agit d'arguments trop faibles pour témoigner de l'acceptabilité du projet
- le collectif considère que les nuisances dont ils sont témoins sont trop souvent banalisées notamment les bagarres dont il a été question au précédent comité de voisinage
- le collectif demande à être davantage associé aux décisions concernant la SCMR, considérant que la démocratie participative ne doit pas se limiter à des slogans et que la politique locale doit être concertée dans la recherche du bien commun et de l'intérêt général (Chantal FOUCRIER précise que les termes de « bien-être », « sécurité » et « qualité de vie » étaient utilisés dans une circulaire du 13 août 2015, citée par l'équipe municipale lors d'une concertation sur le sens de circulation de plusieurs rue de l'arrondissement).
- Selon le collectif, la colère des riverains témoigne de la partition entre le nord et le sud de l'arrondissement
- Déterminés à faire entendre leur voix, les membres du collectif ont demandé à être représentés en plus grand nombre au sein du comité de voisinage et s'étonnent que cela leur ait été refusé, pour non-conformité avec les dispositions de la Charte du comité de voisinage (adoptée par ses membres le 21 novembre 2016). Ils estiment que la grande majorité des participants aux comités n'habitent pas le quartier de la SCMR.

Le collectif souhaite, pour résumer, poser quatre questions :

- Il émet un doute sur la neutralité et l'indépendance du travail de recherche de l'INSERM, cette recherche étant financée par la MILDECA, regroupant plusieurs ministères. Les membres du collectif souhaiteraient que soit présenté un point d'étape circonstancié de cette recherche.
- Sans remettre en cause le sérieux de leur mission, le collectif estime que les forces de police ne sont pas assez présentes sur le secteur de la SCMR et aimerait savoir de quelle manière elles sont déployées dans les rues voisines de la SCMR
- Il s'étonne de la présence de la sanisette Decaux rue Ambroise Paré alors que des riverains en demandent le déplacement depuis de nombreuses années.
- Le collectif aimerait avoir des détails sur le travail de Gaïa auprès des usagers pour les sensibiliser au respect de la tranquillité publique. La « confiscation de l'espace public par les usagers » est aujourd'hui au cœur de la colère des riverains du collectif.

- Rémi FERAUD, Maire du 10^{ème}, précise avoir répondu par écrit au cahier de doléances adressé par le collectif. Il comprend que ces réponses puissent ne pas satisfaire le collectif mais précise que des réponses négatives ne peuvent pas être considérées comme une absence de réponse.

Elisabeth CARTERON, Présidente de l'association « Action Barbès » apporte également un témoignage sur la physionomie du quartier et considère que la définition du « riverain » exposée par le collectif est pour elle trop réductrice.

Par ailleurs, elle ne se réjouit pas du climat du quartier ni des bagarres qui s'y déroulent mais ne fait pas un lien direct entre ce climat et l'installation de la SCMR (elle souhaite faire un parallèle entre le débat sur l'installation de la SCMR et la situation dans le quartier Pajol, relayé par la presse ces derniers jours : il ne faut pas minimiser ces situations ni douter des témoignages apportés mais les causes sont parfois multiples et diverses).

Action Barbès souhaiterait que la SCMR puisse ouvrir et accueillir des usagers à une amplitude horaire plus large et que d'autres salles de consommation puissent ouvrir ailleurs en France, même plus précisément en région parisienne.

Nicolas HUBE, représentants les parents d'élèves des écoles Belzunce et de la crèche BOSSUET lit une lettre du collectif des parents et revient sur la nécessité de prendre en considération leur demande d'un espace de médiation entre la rue et la SCMR. Comme d'autres riverains, leur quotidien est ponctué d'occupation de halls d'immeubles, de cris tard dans la nuit, d'attroupements.

S'ils considèrent qu'il leur appartient, dans leur rôle d'éducateur, d'expliquer à leurs enfants, la situation des usagers et la physionomie du quartier, les parents déplorent que leur rôle de protection soit mis à mal à proximité de leur domicile.

Le quartier va profondément évoluer suite à la rénovation de l'hôpital Lariboisière mais les parents estiment que les aménagements prévus avant cette rénovation se sont que des aménagements « cosmétiques » qui ne règlent pas les problèmes auxquels ils sont confrontés au quotidien. Ils souhaiteraient des aménagements plus valorisants mais surtout « protecteurs ».

Des mesures permettant de limiter les attroupements devant la SCMR avaient été envisagées lors du Comité de voisinage précédent, notamment l'ouverture de points de distribution de matériel aux heures d'ouverture de la SCMR. Ils aimeraient connaître l'avancée de ce projet.

Quant au poste de médiation, ils souhaiteraient savoir qui interpellier pour obtenir des réponses à ce sujet.

Déborah PAWLIK, représentante du groupe LR au conseil d'arrondissement, déplore qu'on ne puisse constater une amélioration du quartier au 5^{ème} Comité de voisinage, 7 mois après l'ouverture de la SCMR.

Consciente que d'autres problèmes se présentent dans le quartier et dans l'arrondissement, elle souhaite que les réponses se concentrent sur les conséquences de l'implantation de la SCMR et attend des réponses concrètes et tangibles sur la physionomie du quartier, sur le respect de la tranquillité publique et la sécurité des riverains.

Karine MAZLOUMIAN qui a toujours déclaré ne pas prendre position quant à l'ouverture de la SCMR souligne qu'elle a signé la pétition en demandant le déménagement.

Suite à la remarque du Maire au dernier Comité de voisinage, elle a consigné les faits, notamment les bagarres, se produisant sur le trottoir devant la SCMR.

Elle souligne la présence des policiers des équipes de la BST quelques jours après le précédent Comité : les agents, très à l'écoute des riverains, étaient présents à l'heure de fermeture de la SCMR.

Bien qu'elle salue cette présence policière, elle déplore une rupture du contact entre les riverains et les usagers et craint que la présence policière ne retourne les usagers contre les riverains.

Elle insiste sur la nécessité d'une présence médiatrice devant la SCMR.

Par ailleurs, elle a remarqué que les bâtiments actuels de la SCMR ne sont pas repris dans le projet du nouvel hôpital et se demande dans quelle mesure son déménagement pourrait avoir lieu avant ces grands travaux.

Rémi FERAUD rappelle que la SCMR est implantée dans le cadre d'une expérimentation pour une durée de 6 ans, ce qui explique que son emplacement ne soit pas fixé à long terme.

Mais il rappelle que l'enjeu du Comité de voisinage n'est pas de discuter ni de statuer sur son déménagement mais de régler au mieux les problèmes que son implantation peut engendrer. Il faut parvenir à maintenir la tranquillité publique dans les rues voisines de la SCMR.

Il précise que les correspondances reçues en mairie témoignent autant de retours positifs sur la situation des usagers et sur le quartier, que de retours négatifs sur les abords immédiats de la SCMR. Il constate lui-même, quotidiennement, que la situation sur les trottoirs n'est pas encore tout à fait résolue.

Il note que des aménagements fixes ne feraient que favoriser les attroupements : l'aménagement de la Ville et de la SCNF rue de Maubeuge sont très positifs et embellissent l'espace public mais ils ont supprimé la « scène ouverte » d'usages de drogues dont le développement posait problème à l'hôpital et à la SNCF mais se situait loin des habitations.

La question du médiateur est avant tout une question de rôle et de financement. Il ne serait pas satisfaisant, par exemple, que les correspondants de nuit de la Ville de Paris qui interviennent sur des secteurs de l'arrondissement remplissent cette fonction sur cette problématique. Il est nécessaire, pour remplir efficacement cette tâche de médiation, de connaître les publics et de travailler en lien étroit avec les acteurs et professionnels comme Gaïa. Le financement permettant le fonctionnement de la SCMR est, pour l'instant, insuffisant pour envisager cette médiation. Le nouveau ministre en charge de la santé a été interpellé par les autorités en charge de la SCMR en ce sens. Les ministres ayant été très récemment nommés, sa position n'est évidemment pas encore connue.

Concernant les regroupements dans des renforcements ou endroits isolés, notamment dans la descente du parking INDIGO de la rue Ambroise Paré ou le renforcement du parking privé du 18 de la rue St Vincent de Paul, il faut s'y atteler, sachant que ce sont des problèmes « habituels » de dévoiement de l'espace public, connu dans la totalité de l'arrondissement et de la Ville ; ils doivent être réglés directement avec les copropriétés ou les gestionnaires dans les mois à venir, après discussions.

Thomas DUSOUCHET précise que 400 personnes différentes par mois sont accueillies à la SCMR, ce qui représente 700 personnes différentes depuis l'ouverture. Certains usagers viennent plusieurs fois par jour, d'autres une fois par mois ou même une seule fois depuis l'ouverture.

Pour rappel, plus de 2700 personnes usagères de drogues ont été vues sur l'antenne mobile du CAARUD de Gaïa en 2015 qui stationnait rue Guy Patin.

En ce qui concerne la médiation, Gaïa souhaiterait être plus présent au dehors de la SCMR et reconnaît que le travail de maraude et de médiation pourrait être accentué mais il reste compliqué d'augmenter les maraudes si cela s'opère au détriment de l'accompagnement des usagers ou de la gestion de la salle.

Un poste à mi-temps va venir renforcer l'équipe de la SCMR dans les toutes prochaines semaines, ce qui va permettre de libérer du temps pour renforcer la présence dans la rue.

Les équipes de Gaïa interviennent également sur sollicitation des riverains pour orienter les usagers vers la SCMR ou ramasser les déchets et traces laissées derrière ces derniers.

La police reste seule à pouvoir intervenir en cas de délit ou d'éviction nécessaire.

On connaît bien la situation du renforcement au 18 rue St Vincent de Paul. On intervient si on est appelé par des habitants, c'est déjà arrivé bien sûr, pour faire de l'orientation vers la salle, pour connaître et accompagner ces personnes.

On ne minimise pas ce qui se passe, mais la fermeture de l'emprise de la SNCF rue de Maubeuge a des conséquences fortes sur les rues adjacentes.

Il a été rappelé à l'agent d'accueil et à sa société la nécessité de sa présence dans la cour et devant le portail. Cela se constate déjà.

Par ailleurs, Gaïa mène un travail de pédagogie et de formation auprès des usagers pour ramasser leurs déchets souillés. Il est envisagé que des équipes formées de personnels et d'usagers prennent part à l'amélioration de la physionomie du quartier en organisant des opérations régulières de nettoyage.

Il confirme que la police intervient, essentiellement aux heures de fermeture de la SCMR ou plus ponctuellement, lorsque Gaïa les informe d'éventuels trafics devant la SCMR. Il est important pour Gaïa de continuer ce travail avec la police, pour ne pas laisser croire aux usagers que les abords de la SCMR puissent être une zone de non-droit. Il rappelle que la police peut intervenir devant, autour mais aussi à l'intérieur de la salle.

Des réunions collectives de sensibilisation sur le respect de la tranquillité du quartier sont organisées par Gaïa à destination des usagers. Il est fréquent que le personnel intervienne auprès des deux ou trois personnes au profil psychiatrique compliqué et qui concentrent à elles seules la majorité des nuisances aux abords de la SCMR mais aussi l'attention et l'énergie de l'équipe.

Gaïa souhaiterait obtenir un renforcement de ses équipes, en particulier pour intervenir plus à l'extérieur.

Rémi FERAUD confirme qu'une augmentation du financement de la SCMR va être demandée aux autorités.

Il précise que, à la demande de la mairie, la boîte « relais » de recueil de vêtements située rue Ambroise Paré a été enlevée, car elle créait de la saleté et cachait éventuellement des regroupements.

Concernant les Autolib, une discussion entre le commissariat et la société Autolib a eu lieu pour obtenir des bips d'ouverture/fermeture des voitures. Les policiers procédant à des évictions sur les stations Ambroise Paré et St Vincent de Paul ont la capacité de verrouiller les véhicules. Ces derniers ne peuvent alors ensuite être ouverts que par un abonné « Autolib ».

La gestion de cette situation témoigne de la volonté du commissaire, présent au précédent Comité de voisinage, de s'adapter rapidement à des situations spécifiques. Il rappelle par

ailleurs que les publics se cachant dans les Autolib sont très variés : mineurs marocains, personnes errantes, etc., et pas uniquement des toxicomanes.

Sophie FARRO, membre du « collectif des riverains de la salle de shoot quartier gare du nord en colère », témoigne de la situation rue St Vincent de Paul et du déplacement des usagers dans cette rue, plus précisément dans le renforcement du parking situé dans cette rue, depuis la fermeture de l'emprise SNCF. Le problème existait déjà, il est très ancien, mais il s'est renforcé. Elle tient à notre disposition le numéro du propriétaire du parking. Quotidiennement, des personnes consomment des produits, urinent, stationnent. Et parfois se répandent sur la chaussée. Parfois cela oblige des habitants à vivre les volets fermés face à ces deux renforcements de ce garage.

Elle apporte également des témoignages de riverains du quartier, nerveux et en colère, dont la santé mentale est atteinte d'après elle et est un problème nouveau. Leur courriers et mails font état de nombreux appels à la police, jugée pas assez présente, d'incivilités, de hurlements jusque tard dans la nuit, de prise de drogues en pleine rue et en plein jour, d'accès difficile aux immeubles par leurs habitants, de « cauchemar dont la presse doit continuer de parler ». Les riverains ayant apporté leur témoignage au collectif estiment que la situation de leur quartier est pire depuis l'ouverture de la SCMR, qu'il est devenu difficile de circuler seul dans la rue, que la peur s'installe.

Le collectif apporte des témoignages de riverains mais également de visiteurs du quartier (touristes, visiteurs habituels, patients de l'hôpital, etc...) mécontents de la physionomie du quartier.

Elle apporte elle-même le témoignage d'une toxicomane, insultante, qui a crié 1h30 dans sa rue, visiblement psychologiquement égarée ; l'équipe de Gaïa est intervenue une première fois puis est revenue avec elle le temps nécessaire pour qu'elle parte, même si elle ne consommait pas. Et comme elle n'est pas injectrice, elle ne peut éventuellement utiliser la salle.

Des commerçants ont témoigné de trafics de drogue (et de revente de matériels illicites) dans l'enceinte même de leurs commerces.

- Rémi FERAUD ne minimise pas les témoignages apportés par le collectif mais refuse de considérer que la présence d'usager consommant directement dans la rue puisse être due à la présence d'une salle de consommation qui leur permet de le faire en son sein. Tout n'est évidemment pas lié à la salle.

Il refuse de considérer que la situation est pire depuis l'ouverture de la SCMR et que tout allait parfaitement bien avant : ont été conservés tous les courriers de plaintes depuis plus de 10 ans, avant même l'intervention du bus Gaïa.

La Mairie du 10^{ème} n'a pas l'intention de supprimer son soutien à la politique de réduction des risques, en espérant voir les usagers partir plus loin. Si le gouvernement souhaite arrêter cette action, ce sera dans ses compétences.

Le soutien à l'installation d'une salle de consommation était dans le programme des élections municipales et il s'agit, par conséquent, d'un engagement sur lequel l'équipe municipale a été élue.

S'il convient d'améliorer son insertion dans le quartier, il n'est en aucun cas prévu que la SCMR déménage.

Chantal FOUCRIER, habitante du quartier depuis 39 ans, tient à nouveau à témoigner que la situation s'est dégradée depuis l'ouverture de la SCMR. Elle souligne que les membres du collectif sont de bonne foi, ne considèrent pas que la SCMR est la cause de tous leurs maux mais constatent une dégradation réelle depuis son implantation.

Pierre COULOGNER, Président de l'association VGNE, confirme que la situation est difficile dans le quartier depuis quelques temps déjà.

Il précise que l'association avait instauré, il y a quelques temps déjà avec le précédent Commissaire, une sorte de procédure d'alerte sur le téléphone de la BST ou du commissaire, permettant un temps de réaction très court entre les signalements et l'intervention de la police. Cette procédure n'est plus d'actualité avec le commissaire actuel et le temps de réaction des agents leur paraît désormais assez long.

L'association souhaiterait la présence en permanence de quelqu'un en uniforme sur le secteur de la SCMR.

Par ailleurs, il s'interroge sur les conditions d'accès au parking rue Ambroise Paré et les éventuelles solutions pour éviter les multiples intrusions par des usagers.

Il aimerait également savoir ce qui est prévu en matière de prévention auprès des collégiens et lycéens du secteur de la SCMR.

Il aurait souhaité la tenue d'une réunion ouverte à tous les riverains concernés par la proximité de la SCMR, et donc en dehors du Comité de Voisinage, pour mieux cerner leurs opinions et soucieux d'établir un ordre de priorité d'idées (type brainstorming) pour pallier ou atténuer les difficultés vécues par cette population. A cette réunion seraient présents Gaïa, la Mairie et le commissariat.

- Le Maire du 10^{ème} s'oppose à cette proposition car le lien entre les institutions concernées et les riverains, représentés par les différents collectifs ou associations, est parfaitement créé par le Comité de voisinage.
- Nicolas HUBE précise qu'une réunion d'information avait été organisée, en lien avec Gaïa, à destination des parents d'enfants du secteur mais qu'elle n'a pas eu de succès. Il propose de réitérer ce genre d'actions si besoin.

Stéphane BRIBARD souhaite, en l'absence du commissaire, apporter des éléments sur la présence importante des forces de police sur le secteur. Des actions quotidiennes sont menées dans le quartier, notamment Boulevard Magenta pour enrayer les trafics de téléphone au sein même de commerces de la rue.

Il remarque qu'au fil des comités de voisinage depuis octobre 2016, la physionomie du quartier et des riverains est nettement plus abordée que celle des toxicomanes. Il sera fait un point sur la distribution des kits dans un lieu distinct de la SCMR et il tient à souligner l'action des pouvoirs publics et des associations concernées, très réactifs ces dernières semaines pour régler cette question.

Sur la question des sanisettes de la rue Ambroise Paré, il souligne qu'elles ont déjà été fermées par le passé, plusieurs, avec un impact immédiat et négatif: une subite augmentation des consommations dans les immeubles et parkings de proximité, et notamment dans l'Hôpital.

Organisation de la propreté du quartier par la Ville de Paris :

Il apporte des éléments sur le travail des équipes de propreté dans le quartier. Dans les rues rue Ambroise Paré, saint Vincent de Paul et Guy Patin, les équipes de nettoyage effectuent :

- 9 passages de balayage par semaine (tous les matins puis le mercredi et samedi après-midi)
- 2 lavages de nettoyeuse à eau par semaine (le jeudi et dimanche).

Ces passages représentent une fréquence assez élevée par rapport aux autres rues de l'arrondissement.

Des photos, publiées sur les réseaux sociaux en laissant croire que le trottoir des usagers était nettoyé alors que celui des riverains ne l'était pas, témoignent d'une certaine mauvaise foi de certains riverains mécontents.

Par ailleurs, 5 nouvelles poubelles ont été rajoutées depuis l'ouverture de la SCMR et des contacts réguliers sont établis avec les équipes de la propreté, qui ne constatent pas de dégradation de la situation depuis octobre dernier.

Parking Indigo : point sur le parking

Didier CHAGOT, responsable de district des parkings INDIGO, société gérant le parking de la rue Ambroise Paré depuis 20 ans, précise que la sécurité est une préoccupation importante pour la société.

Les agents de sécurité effectuent des rondes très régulières dans les parkings et leur présence est adaptée aux remarques adressées au gestionnaire.

Le digicode n'empêche pas les intrusions car les usagers connaissent trop souvent le code d'accès. Ces digicodes vont être rapidement remplacés par des lecteurs à code-barres : seuls les clients munis d'un ticket à code barres pourront accéder au parking.

Cela ne règlera toutefois pas le problème des regroupements dans les escaliers menant au parking : une autorisation va être demandée par Indigo au service du stationnement concédé pour installer un portillon et un sas entre la rue et le parking. Toute réalisation externe nécessite, en effet, l'accord de la Ville de Paris mais aussi de l'architecte des Bâtiments de France. Ces accords seront attendus par la société Indigo après le dépôt du dossier.

4 - Point de situation sur la distribution des kits stériles à l'Espace Gaïa :

Thomas DUSOUCHET revient sur la distribution des kits stériles, question abordée aux deux derniers comités de voisinage :

La SCMR, ouverte 7 jours/7 et 7 heures/jour est le dispositif de réduction des risques ayant l'amplitude horaire la plus large de Paris.

Elle distribuait des kits de matériel stérile ou à usage personnel (inhalation et injection) comme le faisait le camion du CAARUD mobile auparavant.

Pour harmoniser la distribution de ce matériel sur le territoire, un travail inter-associatif a eu lieu avec les autorités de santé :

- l'association EGO, du groupe Aurore, gestionnaire du CAARUD STEP du boulevard de la Chapelle, a adapté ses horaires d'ouverture aux horaires d'ouverture de la SCMR. et la distribution n'a plus lieu au sein de cette dernière

- l'association SAFE, gestionnaire des automates, a également modifié et renforcé les horaires de présence de ses équipes dans les rues voisines de la SCMR et la présence de ses agents auprès des usagers pour éviter les points de fixation aux heures d'ouverture de la salle.

Ces adaptations se traduisent par une baisse significative de la fréquentation du Programme d'échanges de seringues (PES) à l'accueil de l'Espace Gaïa : 80 passages par jour actuellement, contre 180 à 200 au début du printemps.

Thomas DUSOUCHET rappelle que ce programme était déjà présent avant l'implantation de la SCMR par le biais du camion rue Guy Patin (cela représentait 150 passages par jour et plus de 2700 usagers différents en 2015).

5 – Point de réponse de Marie JAUFFRET ROUSTIDE, chercheuse de l'INSERM :

Marie JAUFFRET ROUSTIDE, chercheuse à l'INSERM, pourra présenter un état des lieux de l'avancée de la recherche en cours lors d'une réunion ultérieure.

Elle tient cependant à répondre aux questions qui lui ont été posées publiquement par le « collectif des riverains de la salle de shoot quartier gare du nord en colère » :

1/ Sur l'indépendance de l'INSERM vis-à-vis de l'implantation de la SCMR : elle précise qu'elle n'est pas salariée de la MILDECA mais de l'INSERM qui dépend du Ministère de la Recherche et que l'INSERM est un organisme indépendant vis-à-vis de la MILDECA.

Les équipes n'ont d'ailleurs pas été choisies par la MILDECA qui a délégué ce choix des équipes et des intervenants à l'INSERM : 4 équipes ont été désignées pour effectuer le volet « santé publique » de la recherche à Paris, Strasbourg mais aussi Bordeaux et Marseille. Son équipe a été désignée pour le volet santé publique de Paris et pour le volet « acceptabilité sociale et tranquillité publique » pour Paris et Strasbourg.

La confusion sur la question de l'indépendance peut probablement venir du fait que l'INSERM s'est prononcé sur l'intérêt en termes de santé publique des salles de consommation, et en particulier leur impact sur la diminution des overdoses et des pratiques à risque de transmission du VIH et des hépatites.

En 2009, le Ministère de la Santé a commandé à l'INSERM une expertise collective sur la réduction des risques, consistant à faire une analyse approfondie de la littérature internationale sur le sujet et à réunir des experts sur la question.

Parmi l'ensemble des thématiques de cette expertise collective figurait les salles de consommation à moindre risque.

L'INSERM n'a alors pas pris position sur la nécessité d'ouvrir ou non une SCMR mais a émis un avis et une analyse sur les bénéfices en termes de santé publique de ces expérimentations à l'étranger à partir d'une revue de la littérature internationale.

Les experts ont proposé, aux regards des résultats d'évaluation scientifique à l'étranger unanimes sur l'intérêt en santé publique, qu'une telle expérimentation soit mise en place en France en l'accompagnant toutefois d'une évaluation. L'INSERM ne peut toutefois pas être taxé de partialité sur cette question, dans la mesure où il était difficile d'évaluer négativement les effets en santé publique des SCMR, dans la mesure où toute littérature internationale produite sur la thématique concluait à des effets positifs.

En matière d'évaluation de l'acceptabilité sociale et de tranquillité publique sur la France, tout reste encore à faire et à analyser, chaque contexte local étant spécifique.

2/ En ce qui concerne la méthodologie de la recherche, qui a plusieurs fois été présentée en réunion publique avant l'ouverture de la SCMR, le travail de l'INSERM s'appuie sur des données tant qualitatives que quantitatives.

Il repose sur des indicateurs tels que la présence de seringues dans l'espace public mais aussi le nombre d'injections dans l'espace public, la présence d'usagers et d'attroupements, les actes de délinquance, dans une perspective évolutive, avant/après l'implantation de la SCMR. La présence des seringues dans l'espace public est un indicateur à prendre en compte mais il n'en est qu'un parmi tant d'autres.

Les données quantitatives sont transmises par les gestionnaires des parkings, des sanisettes, les services de la Mairie, et par l'association CT (Coordination Toxicomanies). Les données qualitatives sur les mêmes indicateurs sont obtenues à partir de sorties ethnographiques réalisées avec prises de photos 3 fois par semaine pour objectiver les éléments constatés.

Enfin, les chercheurs s'appuient également sur l'expérience et la perception des riverains à partir d'entretiens avec des riverains en veillant à respecter une diversité dans les points de vue exposés : le point de vue des collectifs ou des riverains opposés à l'implantation de la SCMR sont pris en compte au même titre que d'autres riverains qui se déclarent favorables à l'implantation de la SCMR. Plusieurs membres de ce collectif ont été reçus en entretien pour la recherche.

L'ensemble des points de vue des riverains sont pris en compte dans la recherche et l'INSERM tient à disposition les articles complets exposant la méthode et les premiers résultats de la recherche. Si l'indicateur du nombre de seringues est bien, pour l'instant, présenté comme un indicateur ayant évolué favorablement à partir des données quantitatives et qualitatives, il n'en est pas de même pour tous les indicateurs. Marie Jauffret-Roustide tient à rappeler que cette recherche vise à analyser la situation locale, de manière évolutive et dans l'ensemble de ces aspects. Elle n'a pas vocation à être le porte parole des autorités locales, ni à être le porte parole des riverains favorables ou opposés à l'implantation de la SCMR dans le quartier.

6 – Date de la prochaine réunion :

La prochaine réunion, le 6^{ème} Comité de voisinage, se tiendra le mercredi 5 juillet 2017 en salle des fêtes de la Mairie du 10^{ème}.

Mme FARRO tient à souligner que tous les comptes-rendus des Comités de Voisinage ne sont pas sur le site de la Mairie du 10^{ème}, cela s'arrête actuellement à celui du 21 novembre.

- En conséquence, le Maire demande à ce que les publications sont complétées du compte-rendu manquant et de celui validé ce jour.

Il sera transmis Commissariat du 10^{ème} et à la MILDECA les questions et remarques les concernant directement lors du présent Comité. Leur réponse pourra être apportée le 5 juillet.

Le 7^{ème} Comité de Voisinage est d'ores et déjà prévu le jeudi 14 septembre 2017 en Mairie du 10^{ème}.

Présents :

- Collèges habitants :
Elfie COMIN (CQ St Vincent de Paul), Elisabeth CARTERON et Lise THELY-MULLER (Action Barbès), Pierre COULOGNER et Denis OPPLER (VGNE), Sophie FARRO et Chantal FOUCRIER (collectif des riverains de la salle de shoot quartier gare du nord en colère), Pascale KAZIAN, Laure PERINI et Nicolas HUBE (collectif des parents Belzunce/Bossuet), Karine MAZLOUMIAN

- Collège institutions et entreprises locales :
Daniel DAUPHANT (Ville de Paris – DPSP), Florence REBRION (Ville de Paris – DEVE), Jérémie ZEGUERMAN (SNCF), Didier CHAGOT (INDIGO), Marcel GRAU (AP-HP)

- Collège élus :
Rémi FERAUD (Maire du 10^e), Stéphane BRIBARD (Élu M10 prévention et sécurité), Paul SIMONDON (Élu M10, groupe PS), Déborah PAWLIK (Élue M10, groupe LR), Dominique DEMANGEL (Élue M18), Caroline BOURGUET (Ville de Paris, cabinet de Colombe BROSSEL).

- Collège associations et institutions toxicomanie/santé :
Céline DEBAULIEU et Thomas DUSOUCHET (GAÏA), Robert SCHNATTER (Coordination Toxicomanies), Catherine DUPLESSY (SAFE), Léon GOMBEROFF (EGO), Emmanuelle SARB (ARC 75), Carmen BACH et Isabelle JEANNES (MMPCR), Marie JAUFFRET-ROUSTIDE (INSERM), Maeva FORTIAS (APHP – Espace Murger).